

Communiqué de presse  
Le 5 avril 2019

*Conseil métropolitain du 5 avril 2019*

## **Saint Sauveur**

### **Confortée par la nouvelle enquête publique, la Métropole Européenne de Lille poursuit l'avancée du projet**

Après que la MEL ait complété l'information du public sur la qualité de l'air et la piscine olympique, le commissaire enquêteur a rendu le 25 mars dernier un avis favorable au projet d'aménagement Saint-Sauveur, à Lille. Confortée dans sa volonté d'aménager ce site, qualifié actuellement de no man's land par le commissaire, la MEL entend ainsi poursuivre ce projet largement concerté et développé sur une opportunité foncière exceptionnelle de renouvellement urbain de 23 hectares.

L'objectif de ce projet métropolitain est de développer au cœur de la métropole :

- Une centralité habitée, répondant au déficit d'offre de logements du territoire sur un foncier public, sous de nouvelles formes résidentielles conciliant des supports de sociabilité entre voisins dans les parties communes et dans les cœurs d'îlots végétalisés et une haute performance environnementale et écologique ;
- Un nouvel espace de destination métropolitain initié par l'équipement culturel Saint Sauveur, le Saint So Bazaar, demain la piscine Olympique, le « parc de la Vallée » connecté avec les grands espaces de nature métropolitains ;

Et d'inscrire le site de Saint-Sauveur dans la ville en le raccrochant dans son environnement urbain de Moulins et du Centre par de nouveaux espaces publics supports de mobilités douces et des équipements dédiés aux lillois : un groupe scolaire et un gymnase.

Le projet porte une programmation de 240 000 m<sup>2</sup> de surface plancher :

- dont environ 165 000 m<sup>2</sup> d'habitat,
- dont environ 35 000 m<sup>2</sup> de bureaux,
- dont environ 20 000 m<sup>2</sup> d'activités et commerces, incluant le Saint So Bazaar.
- dont environ 20 000 m<sup>2</sup> d'équipements incluant une piscine olympique métropolitaine

Une part importante des espaces publics du projet est ouverte à la nature avec un « parc de la Vallée » de 3,4 ha. Cette présence de la nature dans le projet sera complétée par des jardins privatifs à l'intérieur des îlots et les terrasses et toitures végétalisées des futures constructions.

Les conclusions du commissaire enquêteur confortent indéniablement la nécessité de poursuivre ce projet en ce qu'il participe au développement durable de la métropole et offre un équipement attendu des citoyens. Ainsi, le commissaire conclut que "**ce projet présente des avantages escomptés supérieurs aux inconvénients qu'il génère, et mérite d'être déclaré d'intérêt général.**"

Est également confirmé le choix de la MEL de construire une piscine olympique dont est dépourvue la métropole au contraire de toutes les autres grandes métropoles. Le commissaire enquêteur affirme qu'il ne s'agit pas d'une démarche opportuniste et relève au contraire que des "*études sérieuses et de qualité ont précédé le choix de réaliser cet équipement*". Ainsi ces études montrent que le besoin est justifié et qu'il ne pouvait pas trouver de réponse dans la réhabilitation de la piscine Max Dormoy. Le commissaire émet une seule réserve consistant à demander une vérification de l'adéquation entre qualité de l'air et modifications physiologiques à l'effort lors des activités sportives. Pour adopter les mesures appropriées, la MEL entend évidemment procéder à la vérification demandée par le commissaire en sollicitant, dans les prochains jours, un expert indépendant.

### **À propos de la MEL**

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.

Retrouvez la MEL sur :



### **Contacts presse :**

Emilie Green-Leduc  
Métropole Européenne de Lille  
M [eleduc@lillemetropole.fr](mailto:eleduc@lillemetropole.fr)  
T 03 20 21 26 60